

Prime de solidarité active

L'ESSENTIEL

- Chaque année, l'augmentation des prestations sociales en fonction de l'évolution des prix **garantit le pouvoir d'achat** des ménages.
- En 2009, **des mesures ciblées de revalorisation** sont destinées aux **ménages les plus modestes**, comme la revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés.
- Ces évolutions sont le **principal amortisseur de la crise** pour les Français.
- Parce que la revalorisation du travail et la lutte contre la pauvreté des personnes qui travaillent doivent être la priorité des politiques sociales, le **revenu de solidarité active (RSA)** sera généralisé à compter du 1^{er} juin 2009.
- Sans attendre la mise en place du RSA, il faut accélérer les réformes face à la crise : une **prime exceptionnelle de solidarité active de 200 euros** sera donc servie à 3,8 millions de ménages les plus modestes, en avril.

LES CHIFFRES CLES

- **Près de 370 Mds€** : le montant des prestations sociales servies en espèces aux Français en 2007 (retraites, allocations familiales, minima sociaux, etc.).
- **+17 Mds€** : le montant de la progression des dépenses de Sécurité sociale l'an prochain (y compris progression des dépenses de santé).
- **+9 Mds€** : le montant des revalorisations des prestations sociales en 2009, en particulier au titre des retraites, des minima sociaux et des prestations familiales.
- **760 M€** : le coût de la prime exceptionnelle de solidarité active qui sera versée pour anticiper la mise en place du RSA.

La prime de solidarité active

- Le RSA renouvelle profondément nos politiques sociales. Il vise à **réconcilier la solidarité avec le travail**, en mettant fin aux effets pervers de l'assistanat, en encourageant les personnes au chômage à retourner vers l'emploi et en aidant les personnes qui, même en travaillant, ne gagnent pas suffisamment de revenus pour sortir de la pauvreté. Il concernera 3 à 3,5 millions de personnes.
- Le RSA remplacera **à compter du 1^{er} juin 2009** les deux principaux minima sociaux que sont le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API). Il sera versé aux anciens bénéficiaires de ces deux prestations pour un montant identique à celui qu'ils perçoivent actuellement. En outre, le RSA garantira une augmentation de revenus aux allocataires du RMI et de l'API qui reprennent un emploi et complétera les revenus d'activité de 1,5 millions de travailleurs pauvres. **Ainsi, un célibataire qui travaille à mi-temps au SMIC, soit 514 euros, percevra un RSA de 199 euros par mois.**
- Alors que **la crise impose d'accélérer les réformes**, le RSA ne peut toutefois pas être mis en place avant le 1^{er} juin 2009, du fait de difficultés techniques et opérationnelles.

- **Sans attendre, la prime de solidarité active permettra d'anticiper la mise en place du RSA** et de soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes dans une conjoncture économique et sociale plus difficile :
 - La prime de solidarité active est une **prestation exceptionnelle** ;
 - Elle sera versée en **avril 2009** par les caisses d'allocations familiales. A compter de juin 2009, le RSA prendra le relais ;
 - Le montant de la prime sera de **200 euros par ménage** ;
 - Près de **3,8 millions de foyers** seront concernés.

Les retraités

- **Garantir le pouvoir d'achat de tous les retraités**
 - Le pouvoir d'achat des **15.000.000 de retraités** est garanti puisque les pensions de retraite évoluent en fonction de l'évolution des prix. Lorsque l'évolution des prix est supérieure à celle prévue, comme cela a été le cas en 2008, les pensions sont normalement augmentées d'autant l'année suivante.
 - Pour tenir compte de l'accélération de l'inflation, la hausse des pensions intervenue en janvier dernier a été complétée par une nouvelle progression de **+0,8% à compter du 1^{er} septembre**, sans attendre l'année prochaine.
 - A l'avenir, pour protéger les retraités contre la hausse des prix, la revalorisation des pensions interviendra au **1^{er} avril**, afin de prendre en compte les dernières informations disponibles sur l'inflation.
- **Répondre aux préoccupations de justice sociale des retraités les plus modestes**
 - Le **minimum vieillesse** sera augmenté de 25% sur la durée du quinquennat pour renforcer la solidarité envers les personnes âgées isolées et défavorisées. Une majoration de 200 euros a été servie, dès le mois de mars 2008, à tous les bénéficiaires. En 2009, la revalorisation atteindra 6,9% pour 400.000 personnes isolées. Le minimum vieillesse passera ainsi de 633 à 677 euros par mois à compter du 1^{er} avril, pour atteindre 777 euros par mois d'ici 2012.
 - Pour les veuves et les veufs les plus modestes, soit 630.000 personnes, le taux de la **réversion** sera porté de 54 à 60% à compter de 2010. Le gain pourra atteindre jusqu'à 80 euros par mois pour les retraités concernés.
 - Afin de réduire les poches de pauvreté dans lesquelles se trouvent certains exploitants agricoles qui ont eu une carrière incomplète en agriculture, en particulier les conjointes ou les veuves, 235.000 **retraités agricoles** verront leurs pensions augmenter à compter de 2009.

Les familles

- Le pouvoir d'achat des **6.000.000 de familles** bénéficiaires de prestations familiales est garanti puisque ces allocations évoluent en fonction de l'évolution des prix. Lorsque l'évolution des prix est supérieure à celle prévue, comme cela a été le cas en 2008, les prestations familiales sont augmentées d'autant l'année suivante.
- Dès le 1^{er} janvier 2009, les prestations familiales augmenteront de 3%. Ainsi, pour une famille de deux enfants, les allocations familiales atteindront 124 euros par mois.

Les locataires

- Les loyers sont désormais indexés sur les prix à la consommation et non plus sur indice comprenant le coût de la construction, qui progressait plus rapidement. La durée des cautions a par ailleurs été réduite à un mois de loyer.
- Pour les **5.700.000 de ménages locataires** aux revenus les plus modestes, les aides au logement seront revalorisés de près de 3% dès le 1^{er} janvier 2009.

Les ménages les plus vulnérables

- Les titulaires de minima sociaux, comme le **revenu minimum d'insertion** et l'**allocation de solidarité spécifique**, ont bénéficié d'une prime exceptionnelle pour compenser l'évolution réelle des prix en 2008. Cette compensation est venue s'ajouter à la prime exceptionnelle de fin d'année, dont le montant a été porté à 220 euros. Cette prime a été versée de manière anticipée, dès la fin du mois de novembre, à près d'1,5 millions de personnes.
- L'**allocation aux adultes handicapés** sera relevée 2,2% en avril et en septembre 2009, permettant d'en porter le montant mensuel à 682 euros, contre 652 euros aujourd'hui. Plus de 820.000 personnes bénéficieront de cette revalorisation.
- L'**allocation de parent isolé**, perçue par plus de 205.000 personnes, évoluera comme les autres prestations familiales en 2009, soit une augmentation de 3%. Elle sera intégrée dans le RSA à compter du 1^{er} juin 2009.
- Afin de permettre aux ménages aux revenus les plus modestes de faire face à la hausse des prix de l'énergie, deux mesures ont été prises :
 - l'**aide à la cuve de fioul** a été doublée à 150 euros lors de l'hiver 2007-2008. Elle a profité à 830.000 ménages modestes qui chauffent leur logement au fioul. Pour l'hiver 2008-2009, l'aide sera portée à 200 euros et versée à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
 - un **tarif social du gaz** a été mis en place en 2008, au profit d'1,1 millions de foyers modestes. Pour ces ménages, ce dispositif représentera une baisse de la facture d'énergie de 17 à 118 euros (selon la composition du ménage et la consommation annuelle de gaz). Il s'applique à compter de novembre 2008.